



Cosne Cours Sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

2020 /

Date de dépôt

Ouvert du lundi au Vendredi
Police Municipale

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : PERMISSION DE STATIONNEMENT

Je soussigné

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Courriel@.....

Agissant en tant que :

Propriétaire Entrepreneur
Autre (à préciser)

Sollicite l'autorisation

- D'établir un échafaudage ou similaire pour :**
- Réfection de magasin
 - Ravalement de façade
 - Autre (à préciser)
 - Démolition cause péril en date du (courrier ou arrêté).....**

Autorisation URBANISME : Déclaration Préalable (DP)

Numéro :

De déposer sur la voie publique :

- Une benne (**Important** : La benne sera vidée toutes les fins de semaine)
- Du matériel (bétonnière ...)
- Des matériaux (parpaings ...)
- Un abri de chantier ou similaire
- Autre (à préciser)

Pour les besoins des travaux, du déménagement, de la livraison :

La rue sera barrée

(Les Panneaux seront déposés sur le trottoir et installés par le Demandeur)

La circulation se fera en demi-chaussée alternée

De réaliser un enclos avec clôture ou palissade pour évolution et protection de chantier pendant les travaux

- De stationner avec un véhicule pour les besoins du chantier**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....
- De stationner avec un véhicule pour un déménagement, une livraison**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....

Désignation du lieu de l'occupation :

Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone

Désignation de l'entreprise ou personne chargée des travaux :

Nom ou raison sociale
Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone Courriel@.....

Dimension de l'occupation :

Longueur (m)
Largeur (m) Surface au sol (m²)

Nombre de place occupée (stationnement payant) :(stationnement facturé à la journée)
Occupation par un véhicule : forfait de 5m² par véhicule

Durée de l'occupation :

Date de début de l'occupation
Date de fin d'occupation

Droits de voirie à payer pour occupation temporaire du domaine public pour travaux :

1,40 euro le m² de surface occupée au sol sur zone de stationnement « zone bleue », par semaine
Arrêté Municipal N° DD/2019/12/049 du 05/12/2019.

1,25 euro le m² de surface occupée au sol hors « zone bleue », par semaine
Arrêté Municipal N°DD/2019/12/049 du 05/12/2019.

Et m'engage :

À payer les droits de voirie afférents à l'occupation du domaine public pour ces travaux qui seront recouverts par la Perception de COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, le.....

Signature,

Les demandes devront être déposées 10 jours avant la date de début des travaux.